

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE ET PAR COURRIER

Québec, le 16 juillet 2013

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain  
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec  
Réponses aux questions complémentaires du 26 juin 2013 (DQ2, no8E)**

Madame Harvey,

Vous trouverez ici, en rouge, une des réponses manquantes :

**8. Végétalisation des enrochements**

Le projet de végétalisation de l'enrochement présenté dans l'étude d'impact s'étend entre les cotes de 3 à 5 m (figure 3.6, p. 127 et figure 3.7, p. 131).

- E. Afin de mieux comprendre cet argument, la commission vous demande de préciser quel serait le coût supplémentaire de la végétalisation de l'ensemble des enrochements de la phase 3 ainsi que le coût estimé de végétalisation par mètre linéaire.

**D'un point de vue strictement budgétaire et pour végétaliser seulement la portion en pente de l'enrochement (sans faire de tablette), le coût unitaire est estimé à 160 \$ / m.l..**

...2

**Dans les faits, il est difficile d'appliquer cette approche à l'ensemble des enrochements. En effet :**

- **des contraintes importantes se présentent dans les pointes, plus sujettes à l'effet des glaces, des marées et des vagues.**
- **la nature même de l'enrochement rend difficile une application des techniques de végétalisation sur l'ensemble de celui-ci, notamment en considérant la dimension des interstices entre les pierres qui pourraient être trop gros de par le diamètre des pierres de carapace utilisées pour assurer la durabilité de l'ouvrage.**

Nous vous reviendrons avec les autres réponses manquantes dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Madame Harvey, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe Plante  
Urbaniste